

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE À UNE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 12 décembre 2018, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant les bâtiments agricoles désaffectés en zone agricole et les services complémentaires aux activités agricoles et forestières.

Résumé et effets du projet de modification

Le projet de règlement soumis pour consultation vise à intégrer une politique particulière concernant l'utilisation des bâtiments agricoles désaffectés ainsi que l'exercice de certaines activités commerciales ou de services par les entreprises agricoles en zone agricole. Le projet de modification précise les objectifs d'aménagement poursuivis par cette démarche ainsi que les dispositions particulières applicables à chaque catégorie d'utilisation.

Les municipalités qui souhaitent permettre l'exercice de certains usages non agricoles à l'intérieur des bâtiments agricoles désaffectés situés en zone agricole ou permettre l'exercice de certaines activités commerciales ou de services par les entreprises agricoles en milieu agricole pourront modifier leur règlement de zonage à cet effet.

2. Une assemblée publique d'information portant sur ledit projet de règlement se tiendra à la date et au lieu suivants :

Jeudi, le 11 avril 2019 à 19 h
Préfecture de Portneuf (salle Saint-Laurent)
185, route 138
Cap-Santé (Québec)

La population en général et les intervenants de toutes les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf peuvent se présenter à cet endroit. À cette occasion, la commission de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Portneuf présentera brièvement ledit projet de règlement, répondra aux questions et entendra les personnes et les organismes désireux de s'exprimer à l'égard du projet de modification au schéma d'aménagement et de développement.

3. Une copie du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités du territoire de la MRC de Portneuf, au bureau de la MRC situé au 185, route 138 à Cap-Santé ainsi que sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, sous l'item « La MRC / Règlements et politiques / Projets de règlements ».
4. Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Portneuf peuvent le faire **avant 16 h, le 10 avril 2019** par la poste à l'adresse suivante : 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou par courrier électronique à portneuf@mrc-portneuf.qc.ca.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 12 MARS 2019.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière